

Vous êtes autorisé à accéder aux équipements de la plateforme sous réserve de respecter les engagements suivants :

1. Être formé par le personnel de la plateforme.
2. **Ne pas procéder soi-même à la formation d'une autre personne** ; toute personne accompagnatrice, non formée par le personnel d'@BRIDGE, doit rester strictement dans un rôle d'observateur.
3. Utiliser impérativement le système de réservation informatique du site web d'@BRIDGE.
4. **Ne pas utiliser l'identifiant d'une autre personne**, ni communiquer le vôtre en vue d'accéder au système de réservation.
5. Lors de la réservation, informer le personnel si vous n'avez pas utilisé l'équipement au moins une fois au cours des 12 derniers mois.
6. Respecter le créneau horaire que vous avez réservé : en cas de retard ou de dépassement, la priorité sera donnée à celui qui aura réservé le créneau suivant.
7. Respecter les horaires d'ouverture d'@BRIDGE (9h30 à 18h).
8. Participer financièrement aux coûts des analyses en fonction du niveau d'implication dans les analyses et/ou des engagements passés dans le cadre de contrats de recherche ou de conventions.
9. N'utiliser que le ou les équipements pour lesquels vous avez l'autorisation.
10. **Ne pas utiliser de clés USB** ou tout autre matériel de stockage informatique sur les ordinateurs de la plateforme sans l'accord préalable d'un agent d'@BRIDGE. Se renseigner auprès du personnel d'@BRIDGE pour le transfert des données.
11. Avoir pris connaissance de la charte informatique INRAE (Note de service N° 2008-51 du 13 juin 2008, disponible sur demande auprès du personnel d'@BRIDGE), et accepter de respecter les règles décrites dans celle-ci.
12. Respecter les consignes et le mode opératoire associés à l'équipement.
13. Remplir impérativement les renseignements requis dans le dossier « facturation » à chacune des utilisations.
14. Laisser les locaux propres et rangés.
15. Signaler tout incident ou fait inhabituel au personnel d'@BRIDGE.

En cas de non-respect de cette charte, la plateforme @BRIDGE se réserve le droit de suspendre ou de retirer l'autorisation d'accès à la plateforme.

La formation a lieu sur le matériel suivant (cochez la case) :

Bioanalyzer     Nanodrop     QuantStudio     Q-bit     QX200 ddPCR

L'utilisateur

Le formateur

Date :

<b>TABLEAU DE REVISION</b>			
<b>N° version</b>	<b>Paragraphe</b>	<b>Objet de la révision</b>	<b>Date d'application</b>
2		Ajout de la charte informatique INRAE	
1		- Création	05/11/14